



BUREAU DU 26 AVRIL 2022 à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

B 2022/07 Commande publique – Marchés publics – Attribution du marché n° SER 2022-01 « diagnostic agricole sur les marais de Gorges » - Reconversion de la tourbière de Bauppte/diagnostic agricole

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 avril 2022 à la Maison du Parc à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Françoise LEROSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 14 avril 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

JEAN Antoine, Marianne ROZET

Pour les Conseils départementaux

Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF, Françoise LEROSIGNOL, Hervé MARIE

Pour les Communautés de Communes

Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Aurélien MARION (Apeville), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

Valérie LAISNEY, Florence MAZIER, Pascal MARIE, Pierre VOGT

Pour les Conseils départementaux

Martine LEMOINE, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom),

Pour les Communes

Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Denis LETAN, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, Jean-Baptiste WETTON,

Soit un quorum de 14 membres sur 23.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2022/07 Commande publique – Marchés publics – Attribution du marché n° SER 2022-01 « diagnostic agricole sur les marais de Gorges » – Reconversion de la tourbière de Baupte/diagnostic agricole

Dans le cadre de la mission d'animation confiée au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin par l'État, un des axes de travail consiste à préparer l'adaptation des exploitations agricoles concernées par l'impact de la remontée des niveaux d'eau, à court terme et définitive, en 2026, sur les terrains de marais, localisés autour de la carrière de tourbe.

En accord avec les partenaires du projet de reconversion, le Parc a préparé une consultation de marché pour réaliser un diagnostic agricole complet des exploitations.

Le cahier des charges vise les objectifs suivants :

- Identifier et réaliser les diagnostics individuels des exploitations agricoles de la zone d'étude.
- Produire un programme de mesures d'accompagnements hiérarchisé.
- Mettre à jour le diagnostic agricole de 2010.

Décrire l'exploitation :

- Productions et droits à produire associés.
- Cartographie du parcellaire spécifiant l'assolement et le mode faire-valoir.
- Localisation et caractérisation des bâtiments et sites d'exploitation.
- Mode de valorisation des productions.
- Signe de qualité.
- Diversification.

Identifier les perspectives d'évolution prévisibles de chaque exploitation d'ici 2026 (installation, agrandissement, transmission), et à 10 ans.

Qualifier le rôle des surfaces impactées et leur impact technico-économique dans le système d'exploitation distinguant les différents secteurs :

- Terrains inondés sous la cote 1,75m (environ 150 ha).
- Terrains plus humides entre 1,75 à 2,25m (environ 150 ha).
- Terrains au dessus à l'impact inconnu (environ 400 ha) ; marais jusqu'au pont de Bléhou).

Part des surfaces dans la SAU, la SFP, les surfaces pâturées :

- Valeur d'usage des parcelles : pâturage (chargement, type d'animaux, période), hivernage (chargement, type d'animaux, période) ou fauche (quantité, usage des produits), rôle dans le plan d'épandage.
- Distance au siège d'exploitation.
- Charges liées aux surfaces (loyer, taxe foncière et ASA à charge de l'exploitant, frais de fertilisation, entretien de clôture, de fossés).
- Niveau d'aides (DPB, MAEC, ICHN) et volumes de lait contractualisés avec un transformateur.

Réaliser une synthèse des impacts individuels sur les filières locales :

- Impact sur la collecte de lait (AOP Isigny, AB....).
- Autres filières locales.

Co-construire avec l'exploitant les mesures d'accompagnement : organisations foncières, droits à produire...

Cas particulier lié à la problématique des marais communaux :

Deux marais communaux sont déclarants en tant qu'exploitants, un diagnostic des usagers réguliers de ces marais est aussi à faire.

Pour les autres marais communaux loués à bail, nous proposons simplement un état des baux existants, avec leurs échéances.

Produire un plan de mesures d'accompagnement hiérarchisé :

Celui-ci présentera les différentes mesures d'accompagnement à considérer, les enjeux pour chacune, les exploitations concernées, le chiffrage des mesures.

Jean-Baptiste WETTON présente l'offre reçue par la chambre d'agriculture de la Manche pour un montant total de 71 761,20 TTC (financement 80 % AESN, 20 % Conseil départemental de la Manche) réparti comme suit :

- pilotage de l'étude (12,5 jours) pour un montant de 9 750 € HT
- 30 enquêtes (42 jours) et analyses (17 jours) y compris marais communaux pour un montant de 38 246 € HT
- plan d'action (16,5 jours) pour un montant de 11 842,50 € HT

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le marché n° SER 2022-01 à la Chambre d'Agriculture de la Manche pour un montant de 71 761,20 TTC.
- **AUTORISE** la présidente à signer toutes les pièces afférentes au marché.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 9 mai 2022

Françoise LEROSIGNOL
*Présidente du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin*

**PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN**
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Denis-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr